

# AIDE-MÉMOIRE CONCERNANT LES DOCUMENTS OBLIGATOIRES À SOUMETTRE

## POUR LA REDDITION DE COMPTES AU PROGRAMME DE SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES (PSOC)

# AIDE-MÉMOIRE PSOC

Pour être conforme avec le « Cadre de gestion ministériel du PSOC pour le mode de financement en soutien à la mission globale - 2021 », l'organisme doit déposer, à l'établissement, au plus tard, dans les trois (3) mois suivant la fin de l'année financière les documents suivants.

Voici la liste de la documentation à soumettre pour la reddition de comptes.

- Sous certains d'entre eux, vous trouverez des compléments d'informations.

## AU PLUS TARD, DANS LES 3 MOIS SUIVANT LA FIN DE L'ANNÉE FINANCIÈRE DOCUMENTS OBLIGATOIRES À LA REDDITION DE COMPTES

- ❑ **1- L'avis de convocation à la dernière assemblée générale annuelle qui a été transmis aux membres;**
- ❑ **2- L'ordre du jour de la dernière assemblée générale annuelle qui a été utilisé pour la tenue de l'assemblée;**
- ❑ **3- Le rapport financier de l'organisme signé par deux (2) administrateurs désignés qui étaient en poste au cours de la dernière année complétée;**  
Complément d'information
  - Si c'est impossible, veuillez indiquer (en texte), sur la page des signatures, le pourquoi et faire signer des administrateurs en poste actuellement
  - À la page suivante du présent document, vous trouverez les précisions sur le type de document à produire
- ❑ **4- Le rapport d'activité de l'organisme pour la dernière année complétée;**  
Complément d'information
  - Ci-joint, le lien vers l'aide-mémoire pour les éléments à inclure dans un rapport d'activité :
  - <https://ciss-ouataouais.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/2021/04/21-04-01-Doc-Aide-memoire-elements-rapport-activites-CISS-a-OC.pdf>
- ❑ **5- L'extrait de procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle**  
Compléments d'informations
  - Le document doit contenir minimalement :
    - Le nom de l'organisme;
    - La date de la dernière assemblée générale annuelle;
    - La mention « extrait du procès-verbal de la dernière assemblée générale annuelle »
      - Avec les points :
        - « Présentation du rapport d'activité » et la mention « le document a été présentés aux membres »
        - « Présentation du rapport financier » et la mention « le document a été présentés aux membres »

Tout retard dans la transmission des documents de reddition de comptes est susceptible d'affecter le calendrier des versements. Un retard important dans la transmission des documents de reddition de comptes pourrait affecter le montant du soutien financier accordé par l'établissement pour l'année visée par le retard.

*Voir la page suivante*

# AIDE-MÉMOIRE PSOC

## PRÉCISIONS SUR LE RAPPORT FINANCIER

Le rapport financier doit respecter les règles comptables en vigueur et avoir été réalisé par un comptable professionnel agréé titulaire du permis approprié.

Pour l'ensemble des contributions du gouvernement du Québec (ses ministères et organismes publics et parapublics), un organisme recevant une aide financière dans le cadre du PSOC en soutien à la mission globale doit produire :

- une mission d'audit s'il a reçu 150 000 \$ et plus;
- une mission d'examen s'il a reçu entre 50 000 \$ et 149 999 \$;
- une mission de compilation s'il a reçu entre 25 000 \$ et 49 999 \$.

Pour une contribution gouvernementale de moins de 25 000 \$, rien n'exige que le rapport financier soit accompagné d'une mission de compilation, d'examen ou d'audit.

Les contributions gouvernementales doivent être présentées distinctement.

Chaque ministère ou organisme gouvernemental qui a apporté une contribution financière au cours de l'année doit être identifié dans les produits des états financiers.

Pour être conforme avec la « Convention de soutien financier » en vigueur, l'organisme doit informer l'établissement, dans les meilleurs délais de :

## EN TOUT TEMPS

### SEULEMENT SI MODIFICATIONS

- Toute modification affectant sa localisation, la présidence et la direction de l'organisme;
- Toute condamnation contre l'organisme ou un(e) de ses administrateurs, administratrices, à titre de représentant, représentante de l'organisme;
- Toute contrainte majeure au maintien des activités et les mesures prises pour aviser les participantes, participants et les partenaires, incluant une poursuite judiciaire contre l'organisme qui mettrait en péril les services et les activités de celui-ci;
- Toute modification aux lettres patentes de l'organisme;
- Toute modification aux règlements généraux de l'organisme.

### Références :

- Cadre de gestion ministériel du PSOC pour le mode de financement en soutien à la mission globale – 2021
- Reddition de comptes dans le cadre du soutien à la mission globale – Programme de soutien aux organismes communautaires – 2012
- Convention de soutien financier

**Pour toutes questions sur la reddition de comptes au PSOC, veuillez communiquer avec la :**

**Direction des services multidisciplinaires et à la communauté (DSMC) du**

**Centre intégré de santé et de services sociaux de l'Outaouais,**

**via le courriel suivant :**

**07\_PSOC\_Outouais@ssss.gouv.qc.ca**